

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2016

Volume XVII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

USAGE DES STATISTIQUES « ETHNIQUES » EN FRANCE ET DANS CERTAINS PAYS EUROPÉENS

PAR

MICHÈLE TRIBALAT (*)

En France, le débat sur les statistiques « ethniques » est souvent perverti par la labilité de la notion et les implications politiques qui lui sont associées. S'agit-il de statistiques ethno-raciales à l'américaine ou à l'anglaise ou cherche-t-on seulement à qualifier les origines par la filiation ? Doivent-elles déboucher nécessairement sur des politiques préférentielles ou permettent-elles tout simplement de mieux connaître les phénomènes migratoires qui caractérisent la France, mais aussi de plus en plus de pays européens aujourd'hui ? Aux Etats-Unis, les statistiques ethno-raciales ont deux fonctions : les découpages électoraux et la lutte contre les discriminations, à travers, notamment, l'*affirmative action*. Au Royaume-Uni, les statistiques ethno-raciales ont été introduites dans le recensement en 1991 et celles sur la religion en 2001, pour suivre et évaluer la lutte contre les discriminations (cf. le *Race Relation Act* de 1976, l'*Employment Equality Regulation* de 2003 et l'*Equality Act* de 2006) ; depuis 2011 a été ajoutée une question sur l'identité nationale.

En France aussi, c'est la question des discriminations qui a fini, après des débats houleux, par donner une certaine légitimité à la problématique des statistiques ethniques. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) voit ainsi dans la lutte contre les discriminations le motif principal justifiant la collecte de statistiques sur les origines, à l'exclusion de statistiques ethno-raciales qui, d'après elle, nécessiteraient l'établissement d'un référentiel ethno-racial auquel elle est fermement opposée. Elle a d'ailleurs été confortée dans cette position par la décision du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007, précisée dans un commentaire publié dans le *Cahier du Conseil constitutionnel* n°24 (1). En Europe, si on met de côté les pays des Balkans et les anciens pays de l'Est ayant adhéré à l'Union européenne dans lesquels des questions sur le groupe ethnique, la langue et la religion figurent souvent dans les questionnaires de recensement, le recueil de données ethno-raciales est confiné au Royaume-Uni. Tous les autres pays qui se sont mis à recueillir des données « ethniques » le font en référence au lien de filiation.

(*) Démographe.

(1) Cf. le site Internet www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank/download/2007557DCccc_557dc.pdf (consulté le 26 oct. 2015).

L'APPARITION EN FRANCE D'UNE RÉFLEXION
SUR LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES ORIGINES

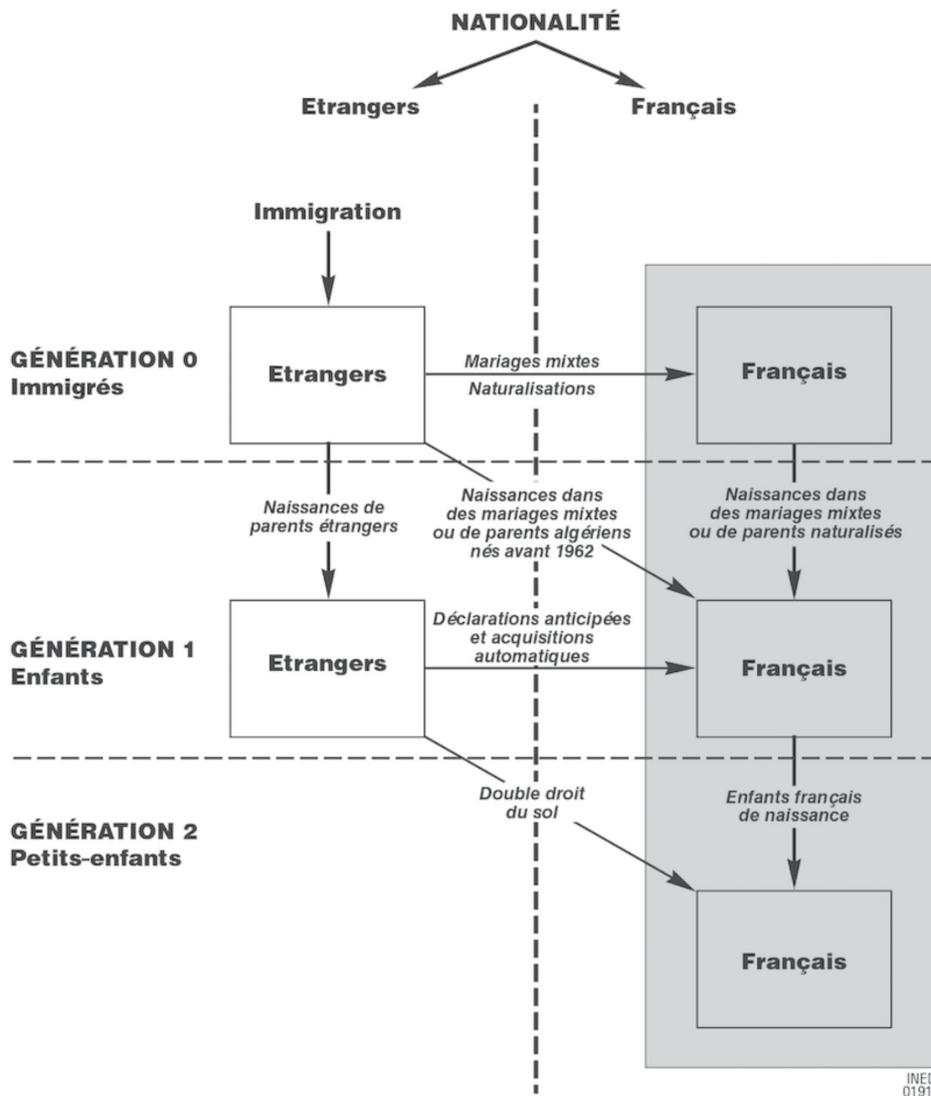
Jusque dans les années 1980, en France, les études de l'immigration étrangère et de ses effets démographiques se fondaient essentiellement sur des données classées par nationalité, que ce soit lors des recensements, d'enquêtes ou dans les données d'état civil. Pourtant, la population étrangère ne garde qu'une partie des étrangers venus s'installer en France, certains d'entre eux devenant français, et qu'une infime partie de leurs enfants, en raison des mécanismes d'acquisition facilités pour les enfants d'étrangers qui naissent sur le sol français. Quant aux petits-enfants d'immigrés, pour peu qu'on veuille – qu'on puisse – remonter jusque-là dans la filiation, ils sont tous français de naissance en vertu du double droit du sol (*cf.* le schéma ci-dessous). De plus, il ne suffit pas d'ajouter aux étrangers les Français par acquisition pour couvrir l'ensemble du champ souhaité. En effet, si la déclaration de nationalité lors des recensements est correcte pour les personnes nées à l'étranger, c'est loin d'être le cas pour leurs enfants nés en France (2).

En outre, la population étrangère mélange des populations très différentes de par leur mode d'apparition (migration pour les uns, naissance en France pour les autres) obéissant à deux échelles temporelles différentes : durée de séjour pour les premiers et avancement en âge pour les seconds. Qu'y a-t-il de commun entre un immigré analphabète arrivé dans les années soixante et son fils né en France et passé par l'école française ? Pas grand-chose. Si on veut avoir quelque chance de donner une dimension temporelle au processus d'intégration, il faut donc cesser de raisonner autour de la césure étrangers/Français pour distinguer les générations (*cf.* schéma ci-dessous). C'est en séparant les générations qu'il convient d'aborder le phénomène migratoire, les distinctions de nationalité n'étant que des options de second rang (3).

(2) Michèle TRIBALAT, *Cent ans d'immigration, Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, PUF, Paris, 1991.

(3) Michèle TRIBALAT, « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglie statistique », *Population et Sociétés*, n°241, 1989.

**Effets du droit français sur la nationalité des immigrés
et de leurs descendants**



Alors qu'aux Etats-Unis on a compris très tôt la dynamique migratoire et l'intérêt de raisonner par génération (4), la réflexion a été beaucoup plus tardive en France. On a plutôt eu tendance à grossir la population étrangère de ses « à-côtés » liés aux acquisitions de nationalité française (5). Bien qu'ayant les moyens de le faire depuis longtemps, la France ne distinguera les immigrés dans l'exploitation des recensements que dans les années 1990 (6)

La mise en œuvre du raisonnement par génération dans les grandes enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) fut plus tardive. Il faut, en plus des immigrés, collecter, de manière régulière, des informations sur les personnes nées en France de parent(s) immigré(s). L'introduction du pays de naissance des parents dans l'enquête « Famille » de 1999 sera un pas dans la bonne direction. Avec les années 2000, l'INSEE y ajoutera la nationalité de naissance des parents (enquête « Formation et qualification professionnelle » de 2003, enquête « Emploi » de 2005 et enquête « Logements » de 2006, enquête « Famille et logements » de 2011). L'Institut national d'études démographiques (INED) a pris un peu d'avance en pilotant, en 1992, avec le concours de l'INSEE pour la collecte, une enquête *ad hoc* mettant en œuvre l'observation par génération du phénomène migratoire.

Aujourd'hui, nous disposons de plusieurs points dans l'évaluation de la population d'origine étrangère en France sur deux générations – immigrés, personnes nées d'au moins un parent immigré – à partir de diverses enquêtes conduites par l'INSEE. Une première estimation de la situation en 1986 avait été réalisée, par une reconstitution complexe (7). De 1986 à 2012, la population d'origine étrangère sur deux générations serait ainsi passée de 8,9 millions à 12,4 millions. Si on met les estimations réalisées bout à bout depuis 1986, on observe une croissance molle entre 1986 et 1999 et plus vigoureuse ensuite, avec un petit décalage entre la proportion d'immigrés et celle des enfants d'immigrés (cf. graphique 1).

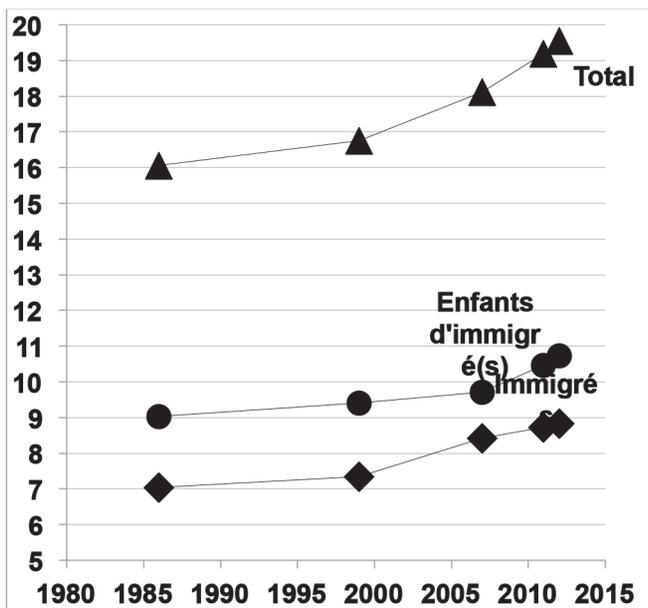
(4) Les Etats-Unis introduisirent la notion de « foreign born » en 1850, distinguant ainsi la génération des immigrants quelle que soit leur nationalité actuelle. Cf. W. ROSSITER, *Increase of Population in the United States, 1910-1920*, Census monographs I, Government Printing Office, Washington, 1992, 255 p. ; C. GIBSON, « The contribution of immigration to United States population growth : 1790-1970 », *International Migration Review*, vol. IX, n°2, 1975, pp. 157-175, et « The contribution of immigration to the growth and ethnic diversity of the American population », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. CXXXVI, n°2, 1992, pp. 157-175.

(5) Alfred SAUVY, « La population étrangère en France et les naturalisations », *Journal de la société de statistique de Paris*, 1927, pp. 60-72, réédité in *Annales de Démographie*, 1989, pp. 89-97.

(6) Fabienne DAGUET / Suzanne THAVE, « La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire », *INSEE Première*, n°458, juin 1996, 4 p.

(7) Michèle TRIBALAT, *Cent ans d'immigration...*, op. cit.

Graphique 1 : Evolution de la proportion de personnes d'origine étrangère sur deux générations (1986-2012, en %)



Sources : Calculs personnels pour 1986, 1999 (enquête « Etude de l'histoire familiale » et du recensement) et 2011 (enquête « Famille et logements » et enquêtes annuelles de recensement), estimations à partir de celle effectuée par le DSDÉ (8) sur les enfants d'immigrés complétées par résultats des enquêtes annuelles de recensement sur les immigrés pour 2007 et 2012 (9).

Pour donner une idée du changement d'échelle lorsqu'on passe de la population étrangère à la population d'origine étrangère, examinons les derniers chiffres connus, ceux de 2012 : près de 4 millions d'étrangers, 5,6 millions d'immigrés, mais 12,4 millions de personnes d'origine étrangère sur deux générations, soit respectivement 6,2%, 8,8% et 19,6% de la population de France métropolitaine.

L'estimation réalisée à partir de l'enquête « Famille et logements » de 2011 permet de regarder un peu plus en détail la composition de cette population d'origine étrangère.

La population d'origine étrangère en France métropolitaine en 2011 (10)

En 2011, 12,1 millions de personnes sont d'origine étrangère sur deux générations, soit 19,2% de la population de France métropolitaine. La

(8) Département des statistiques, des études et de la documentation du ministère de l'Intérieur.

(9) G. BOUVIER / Y. BREEM, « Démographie des descendants d'immigrants », *Infos migrations* (DSED), n°66, 2014, 4 p.

(10) Michèle TRIBALAT « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011 », *Espace Population et Sociétés*, n°1-2, 2015.

population d'origine européenne est minoritaire : 42,7% pour l'ensemble des pays européens et 39,2% pour l'Union européenne à Vingt-Cinq (11). Cette présence européenne en France est encore dominée par l'Europe du Sud. L'Afrique fait désormais pratiquement jeu égal avec l'Europe : un peu plus de 5,1 millions de personnes dans les deux cas. Les pays d'immigration plus ancienne, d'Espagne et d'Italie notamment, ont une première génération deux à trois fois plus fournie que celle des immigrés (*cf.* le tableau 1).

Tableau 1 : Estimation de la population d'origine étrangère sur deux générations par origine et par génération en 2011

	Immigrés		Première génération née en France		Total	
	Effectifs (milliers)	%	Effectifs (milliers)	%	Effectifs (milliers)	%
Afrique	2395	43,6	2708	41,1	5104	42,2
<i>Maghreb</i>	1662	30,3	2148	32,6	3810	31,5
Dont Algérie	737	13,4	1170	17,7	1907	15,8
<i>Afrique subsaharienne</i>	733	13,3	560	8,5	1293	10,7
Asie	800	14,6	651	9,9	1452	12,0
Dont Turquie	247	4,5	254	3,9	501	4,1
Amérique-Océanie	224	4,1	149	2,3	372	3,1
Europe	2074	37,8	3089	46,8	5163	42,7
<i>UE25+ Norvège, Suisse et Islande</i>	1789	32,6	2946	44,7	4735	39,2
<i>Europe du Sud</i>	1134	20,6	2049	31,1	3182	26,3
Italie	297	5,4	894	13,6	1191	9,9
Espagne	245	4,5	542	8,2	786	6,5
Portugal	592	10,8	613	9,3	1205	10,0
Pologne	93	1,7	272	4,1	364	3,0
Belgique-Luxembourg-Suisse	174	3,2	269	4,1	444	3,7
TOTAL	5493	100,0	6597	100,0	12090	100,0

Source : Calculs personnels d'après l'enquête « Famille et logement » et les enquêtes nationales de recensement de l'INSEE.

(11) Le découpage des pays de naissance et de nationalité détaillés retenus dans l'enquête « Famille et logement » ajoute la Norvège, l'Islande et la Suisse aux pays de l'Union européenne, mais ne comprend pas les deux derniers entrants de 2007 (Roumanie et Bulgarie). Le regroupement correspond donc à l'Espace économique européen (EEE) sans ces deux pays, sans la Croatie, évidemment, qui n'en faisait pas partie en 2011 et sans le Liechtenstein, mais avec la Suisse.

Entre 1999 et 2011, la population d'origine étrangère aurait ainsi augmenté de près de 2,3 millions, soit un accroissement de 23%, quand l'ensemble de la population française progressait de 7,8%. En 12 ans, la part de la population d'origine étrangère se serait donc accrue de 2,4 points de pourcentage. L'évolution de la composition par origine sur deux générations au cours des 12 années qui séparent les deux enquêtes « Famille » est spectaculaire. La progression a été très importante pour les courants migratoires en provenance d'Afrique et de Turquie. Les dynamiques migratoire et démographique sont incontestablement à l'avantage de la présence africaine, tout particulièrement de l'Afrique subsaharienne, qui s'est accrue de 90%. La répartition par âge de la population d'origine étrangère sur deux générations n'est pas très différente de celle du reste de la population en raison de l'ancienneté de l'immigration étrangère. Son poids varie donc peu en fonction de l'âge, contrairement à ce qu'on observe dans d'autres pays.

Il a été possible, pour les moins de 60 ans seulement, d'estimer la population d'origine étrangère sur trois générations : immigrés, enfants d'au moins un parent immigré et petits-enfants d'au moins un grand-parent immigré.

Parmi les moins de 60 ans résidant en France métropolitaine, près de 30% sont alors d'origine étrangère. L'ancienneté de nombreux courants migratoires européens renforce leur présence dans la deuxième génération née en France. Plus de trois petits-enfants d'immigré(s) sur quatre sont d'origine européenne, mais seulement 39% des enfants d'immigrés et 31% des immigrés. En revanche, sur trois générations aussi, l'Europe devient minoritaire (cf. le tableau 2).

Tableau 2 : Population d'origine étrangère sur trois générations selon l'origine pour les moins de 60 ans en 2011

	Immigrés		1 ^{re} génération née en France		2 ^e génération née en France		Total		% origine étrangère 3G
	Effectifs (milliers)	%	Effectifs (milliers)	%	Effectifs (milliers)	%	Effectifs (milliers)	%	
Afrique	1930	47,0	2667	47,4	880	18,8	5477	38,0	11,3
Asie	691	16,8	620	11,0	133	2,9	1444	10,0	3,0
Amérique-Océanie	199	4,8	139	2,5	37	0,8	374	2,6	0,8
Europe	1289	31,4	2197	39,1	3626	77,5	7111	49,4	14,7
TOTAL	4108	100,0	5622	100,0	4677	100,0	14407	100,0	29,8

Source : Calculs personnels d'après l'enquête « Famille et logement » et les enquêtes annuelles de recensement de l'INSEE.

Ces disparités se retrouvent dans les classes d'âges. Ainsi, à 40-59 ans, près de sept enfants d'immigrés sur dix sont d'origine européenne et, à cet âge, la presque totalité des petits-enfants le sont aussi. C'est exactement l'inverse dans les courants africain et asiatique, beaucoup plus récents. Même si l'immigration en provenance de ces deux continents s'amenuisait, les populations qui en seraient originaires auraient une marge de progression importante du fait de l'inertie démographique. Les première et deuxième générations continueraient d'augmenter.

Les données collectées par la France sont encore insuffisantes pour descendre à des niveaux géographiques infranationaux. Pour cela, il faudrait que les enquêtes annuelles de recensement qui, depuis 2004, ont remplacé les recensements exhaustifs recueillent l'information sur le pays de naissance et la nationalité de naissance des parents. La CNIL y est favorable. En attendant, depuis une dizaine d'année, grâce au travail de Bernard Aubry sur les fichiers de recensement réalisés à l'INSEE-Alsace, puis à l'Association de prospective rhénane, il a été possible de descendre à un niveau géographique assez fin pour les moins de 18 ans d'origine étrangère sur deux générations (12).

LES DONNÉES SUR LES ORIGINES CHEZ LES VOISINS EUROPÉENS

Nombre de pays européens, qui ont connu une immigration étrangère plus tardive que la France, ont perçu la nécessité d'élaborer des outils statistiques permettant de rendre compte de l'immigration étrangère et de ses effets. Ces pays ont donc eux aussi raisonné, ou tenté de le faire, par génération. La division statistique de la Commission économique des Nations Unies dédiée à l'Europe (CEE-ONU) a élaboré, conjointement avec Eurostat (l'office de statistiques de l'Union européenne) des recommandations qui, en 1998 comme en 2006, indiquaient la nécessité d'aller au-delà des critères habituels de pays de naissance et de nationalité des individus dans les recensements, même si les nouveaux critères sont dits subsidiaires, contrairement aux deux précédents, qualifiés d'essentiels.

Les justifications à cette collecte sont énoncées ainsi, en 1998 : « *L'information sur les pays / lieu de naissance du père et de la mère peut aussi être collectée. Cette information est essentielle pour comprendre les processus d'intégration des immigrants (13) et est particulièrement pertinente pour les pays qui connaissent un taux d'immigration élevé et sont particulièrement concernés par les questions d'intégration.* » En 2006, il est précisé que la nationalité et le pays de naissance des individus « *ne suffisent pas dans de nombreux pays pour suivre et analyser les effets des migrations internationales* ».

(12) Bernard AUBRY / Michèle TRIBALAT, « Les jeunes d'origine étrangère », *Commentaire*, n°126, été 2009, pp. 431-438, et « La ségrégation : les instruments de la mesure », *Futuribles*, n°406, mai-juin 2015, pp. 57-65.

(13) En anglais le terme « *immigrants* » est souvent employé pour les immigrants eux-mêmes et leurs descendants.

Si elle distingue volontiers les immigrants selon leur nationalité, la CEE-ONU ne recourt pas à la nationalité de naissance des individus ou des parents pour séparer les migrations d'étrangers et leurs effets des migrations des natifs. Sa classification selon le pays de naissance des parents et le pays de naissance et la nationalité des individus n'inclut pas le raisonnement par générations (*cf.* annexe II), sauf à considérer en bloc toutes ces migrations. Ce que font de nombreux pays. C'est le cas des Britanniques, des Suédois et des Autrichiens : qu'il s'agisse d'étrangers ou de nationaux nés à l'étranger, un immigrant est quelqu'un qui est né à l'étranger. L'Autriche, qui utilise ses *Mikrozensus* depuis 2008 pour dénombrer les personnes d'origine étrangère, fait d'ailleurs référence explicitement aux recommandations du rapport de la CEE-ONU de 2006.

Comme la France, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas ont des définitions particulières. Pour le Danemark et la Norvège, sont considérés comme immigrants ceux qui sont nés à l'étranger et dont les deux parents y sont eux-mêmes nés. Aux Pays-Bas, il suffit qu'un seul parent soit né à l'étranger. La France, on l'a dit, appelle « immigrés » les personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité étrangère ou devenues françaises par acquisition (14).

Quant à l'Allemagne, la définition des immigrants y est très particulière. Dans l'après-guerre, en 1949, naissent la République fédérale allemande (RFA) et la République démocratique allemande (RDA), lesquelles furent réunifiées en 1990. Pour l'Allemagne d'aujourd'hui, sont immigrants les étrangers et les anciens Allemands de l'Est (hors RDA) arrivés après 1949. Sont ainsi comptés, parmi les immigrés, les rapatriés allemands, contrairement à ce qu'a fait la France avec ses rapatriés d'Algérie.

La Commission CEE-ONU de 2006 recommande également de ne retenir, dans la première génération née dans le pays d'accueil (souvent appelée deuxième génération), que les personnes dont les deux parents sont immigrants au sens où elle l'a défini. L'Autriche se conforme à cette recommandation, laissant de côté les personnes nées d'un seul parent immigrant, définition adoptée depuis longtemps par la Suède. On peut y ajouter la Norvège. Le Danemark n'en est pas loin, mais il ajoute aux personnes nées dans le pays de deux parents immigrants ceux qui sont nés de parents nés au Danemark et qui ont conservé leur nationalité étrangère. Le Danemark inclut donc une partie des petits-enfants d'immigrants. La Suède et la Norvège produisent des données complémentaires permettant d'inclure les personnes nées d'un seul parent immigrant, mais pas dans leurs données très détaillées.

Depuis 2005, l'Allemagne, chaque année, à partir de ses *Mikrozensus*, ajoute aux immigrants, les étrangers et les personnes naturalisées nés en Allemagne. Elle repère donc cette première génération née en Allemagne à partir du lieu de naissance et de la nationalité actuelle ou antérieure des

(14) Michèle TRIBALAT, « Immigrés, étrangers, Français... », *op. cit.*

individus. C'est la définition étroite de la population d'origine étrangère en Allemagne. Tous les quatre ans (2005, 2009, 2013), des questions supplémentaires sur les parents des individus permettent d'aller au-delà et de parvenir à une définition dite large de la population d'origine étrangère. Autrement dit, tous les ans, l'Allemagne « agglomère » tout ce qu'elle peut autour de la population immigrée à partir des informations données par les individus sur eux-mêmes et, tous les quatre ans, elle raisonne plus explicitement par génération, grâce à la collecte d'informations sur les parents. Elle n'exclut pas, comme en Suède, en Norvège ou au Danemark, les personnes nées d'un seul parent immigrant et se rapproche ainsi de la France et des Pays-Bas, où il suffit d'un seul parent immigré pour être compté dans la population d'origine étrangère.

Au Royaume-Uni, à la définition extensive des immigrants (nés hors du Royaume-Uni), s'ajoute une comptabilité ethno-raciale qui peut être croisée avec le pays de naissance. Cela permet ainsi de distinguer les immigrants de l'ensemble des descendants d'immigrés, quel que soit le numéro de génération auquel ces descendants appartiennent.

La Belgique s'est longtemps contentée de statistiques sur les étrangers. Elle a, depuis quelques années, tenté d'estimer la population d'origine étrangère, en ajoutant aux étrangers et aux Belges par acquisition une estimation des nés en Belgique d'au moins un parent de nationalité étrangère à la naissance (15), qui peut lui-même être né en Belgique (16).

Pour certains pays, l'apparition de données sur les populations d'origine étrangère de manière assez régulière date des années 2000 (Allemagne, France, Autriche). Pour d'autres, elle est ancrée dans la statistique publique depuis plus longtemps (1980 pour le Danemark ; 1986 pour la Norvège, avec un rétrospectif sur 1970 et 1980 ; 1991 pour le Royaume-Uni ; 1996 pour les Pays-Bas). L'existence de registres de populations a grandement facilité la tâche des pays du nord de l'Europe.

La diversité des définitions rend la comparaison des situations en Europe extrêmement compliquée. Il faut, en toute rigueur, comparer les pays à définition équivalente.

En 2011, grâce aux données collectées en France dans l'enquête « Famille et logements » de 2011, il a été possible de se rapprocher des définitions néerlandaise et suédoise élargies et, de proche en proche, de situer la France par rapport à certains de ses voisins européens. La proportion de population d'origine étrangère en France paraît ainsi un peu inférieure à celle constatée en Suède et probablement aussi en Autriche.

(15) N. PERRIN / L. DAL / M. POULAIN, « Appréhender 'objectivement' les origines en Belgique : alternatives méthodologiques et implications statistiques », communication au Colloque « Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter et à quelles fins ? », Montréal (Canada), 6-8 déc. 2007.

(16) La génération née en Belgique compile en fait les enfants nés en Belgique à partir de 1970 de parent(s) étranger(s) à la naissance, ce qu'étaient la plupart des enfants d'immigrés avant la modification du code de la nationalité en 1985. L'estimation a été actualisée en 2012 par Itinera Institute pour l'année 2010. Cf. le site Internet www.itinerainstitute.org/fr/article/la-belgique-est-une-nation-dimmigrants.

Elle est en revanche supérieure à celle relevée aux Pays-Bas, en Norvège et au Danemark. Pour le reste, les comparaisons ne sont pas évidentes, mais les ordres de grandeur restent voisins des estimations pour la France dans diverses définitions (cf. le tableau 3).

Tableau 3 : Proportion de population d'origine étrangère sur deux générations en 2011 dans quelques pays européens selon la définition adoptée

	Définition suédoise élargie	Définition suédoise étroite	Définition néerlandaise	Définition danoise	Définition allemande élargie	Définition belge	Définition française	Définition anglaise
Suède	26,0%	19,1%						
France	24,7%		24,0%				19,2%	
Autriche		18,7%						
Pays-Bas			21,1%					
Norvège	20,9%	16,3%	17,2%	12,2%*				
Danemark				10,1%				
Allemagne					20,1%**			
Angleterre-Galles								19,5%
Angleterre								20,2%
Belgique (2010)						24,2%		

Source : Calculs personnels d'après l'enquête « Famille et logement », les enquêtes annuelles de recensement de l'INSEE) et les données des instituts de statistique nationaux.

* Dans une définition qui se rapproche de la définition danoise, car la Norvège ne fournit pas de données sur les enfants nés d'étrangers eux-mêmes nés en Norvège.

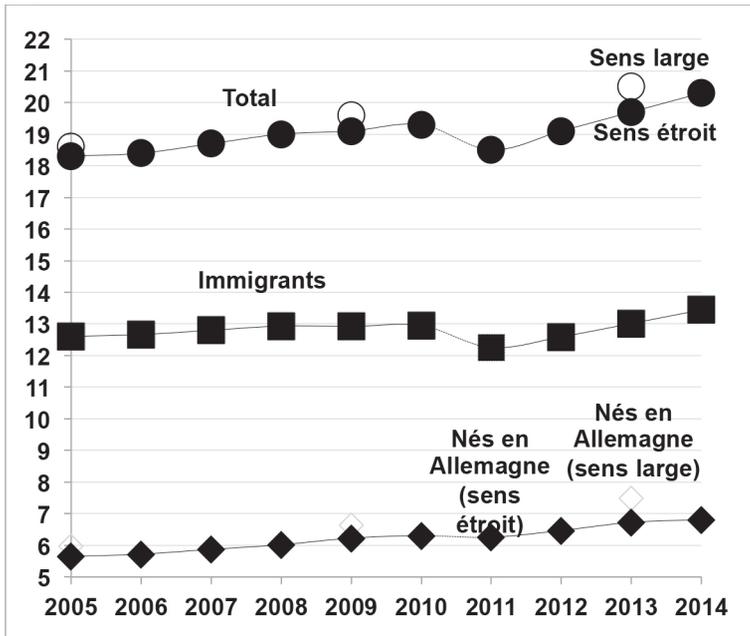
** Estimation personnelle.

Comment se présentent les données allemandes ?

Les Allemands ont deux définitions de leur population d'origine étrangère : une définition étroite qu'ils appliquent tous les ans et une définition plus large déclinée seulement tous les quatre ans dans les *Mikrozensus* qui couvrent 1% de la population (un peu plus de 800 000 habitants). La différence entre les deux est faible. En 2013, 96,2% des personnes correspondant à la définition large étaient également dans la définition étroite. La totalité de l'écart se reporte en fait sur les descendants d'immigrants, la définition étroite ne couvrant, en 2013, que 90% du nombre obtenu dans la définition large. Destatis, l'Institut de statistique allemand, publie ainsi chaque année, depuis 2005, des tableaux très variés tirés du *Mikrozensus*, dont une colonne – ou ligne – reste vide lors des enquêtes ordinaires, lesquelles ne posent aucune question sur l'origine des parents, mais est remplie tous les quatre ans (2005, 2009, 2013). Les données sur les origines détaillées et sur le statut migratoire – « a connu ou non la migration » – sont toujours données pour la définition restreinte, au

moins tel est le cas dans les tableaux mis en lignes. Néanmoins, une grande quantité d'informations est disponible sur le site de Destatis (17). Cela étant, la régularité des informations publiées depuis 2005 n'est qu'apparente, car la réalisation, pour la première fois depuis 1987, d'un recensement en 2011 a conduit à un écart avec les estimations effectuées jusque-là à partir des registres de population et donc à une discontinuité dans la série entamée en 2005. En 2011, l'Allemagne comptait 1,5 million de personnes en moins que prévu, dont 1,1 million d'étrangers. La discontinuité est très visible sur la série 2005-2014, surtout sur le nombre d'immigrants (- 7 %), alors que le nombre des natifs d'origine étrangère n'a reculé que de 3%. Dans les deux définitions, c'est un peu plus d'un habitant sur cinq qui est d'origine étrangère en 2014 (16,4 millions au sens étroit, 20,3%, cf. graphique 2).

Graphique 2 : Evolution de la proportion de personnes d'origine étrangère en Allemagne de 2005 à 2014 (%)



Source : Destatis, *Mikrozensus*.

Il est difficile de savoir si l'accroissement de l'écart entre les deux définitions est une vraie tendance ou s'il est dû, en partie au moins, à la discontinuité introduite par le nouveau recensement. La part des migrants parmi les personnes d'origine étrangère est bien plus élevée en Allemagne qu'en France (66% au sens large, 64% au sens étroit, contre 45% en France

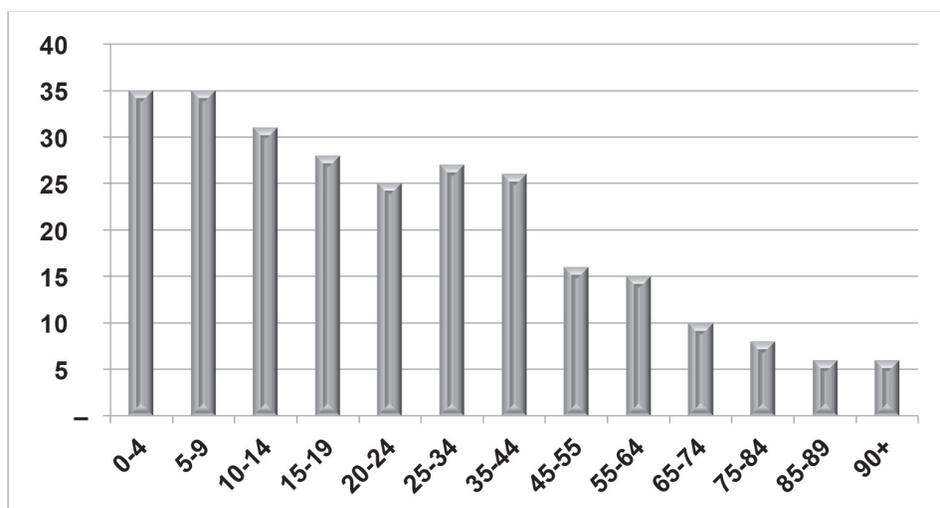
(17) Cf. le site Internet de l'institut allemand Destatis, www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/Bevoelkerung/AlteAusgaben/MigrationshintergrundAlt.html.

en 2011). En dépit des différences de définitions, cela tient à l'ancienneté beaucoup plus grande de l'immigration étrangère en France, l'Allemagne ne prenant en compte, de surcroît, on l'a dit, que les migrations d'après 1949. Cela tient aussi à une intensité plus forte de l'immigration étrangère en Allemagne dans les années récentes. En 2014, l'Allemagne compte 13,4% d'immigrants (rapatriés compris), à comparer à un peu plus de 10% en France (rapatriés d'Algérie compris).

Près de 97% de la population d'origine étrangère vit dans le territoire de l'ex-RFA. Les *Länder* où sa présence est la plus forte sont ceux de Hambourg, de Brême, de Hesse, du Bade-Wurtemberg et de Berlin (entre 27% et 29%, avec des pointes au-dessus de 30% dans les districts régionaux de Darmstadt et de Stuttgart).

La population d'origine étrangère en Allemagne est très jeune relativement aux autochtones : 28,4% ont moins de 20 ans contre 15,5%. L'effondrement de la fécondité allemande, qui dure depuis 1983, et même 1975 pour la partie Ouest, renforce la présence d'origine étrangère parmi les classes d'âges jeunes (*cf.* le graphique 3). La population d'origine étrangère est aussi plus jeune en Allemagne qu'en France, en raison d'une moindre ancienneté de l'immigration étrangère (par construction, mais aussi historiquement).

Graphique 3 : Proportion de personnes d'origine étrangère (au sens large) par groupe d'âges en Allemagne en 2013 (%)

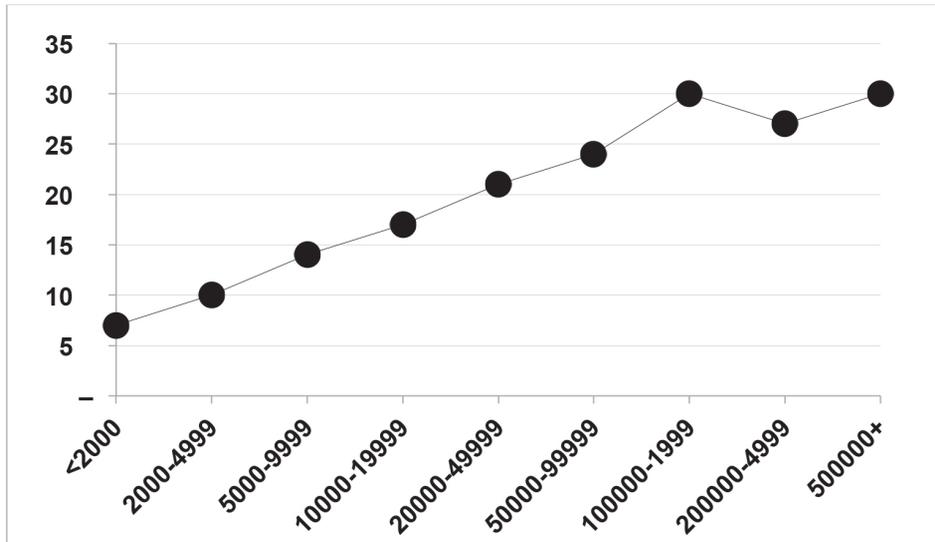


Source : Destatis, *Mikrozensus*.

Comme en France, la population d'origine étrangère réside plutôt dans les grandes agglomérations. La proportion de personnes d'origine étrangère, faible dans les petites communes (7% dans les communes de moins de 2 000

habitants), augmente continûment jusque dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants, où elle atteint 30% et reste à un niveau élevée dans les plus grandes communes. La situation est à peu près la même en France.

Graphique 4 : Proportion de personnes d'origine étrangère (au sens large) par taille de commune en Allemagne en 2013 (%)



Source : Destatis, *Mikrozensus*.

L'Allemagne diffuse des données sur les origines d'après la nationalité actuelle ou antérieure et non par pays de naissance ou pays de naissance des parents – même pour les années où elle en dispose. Diverses informations sur le sujet sont donc établies à partir de la définition étroite (*cf.* le tableau 4). Malgré ces imperfections, force est de constater qu'en Allemagne la population d'origine étrangère est plus européenne que celle qui réside en France (52%, soit 10 points de pourcentage en plus), en raison des rapatriements d'anciens Allemands de l'Est. Près de 18% des personnes d'origine étrangère en Allemagne étaient des citoyens de l'ancien Empire soviétique. Ces rapatriements gonflent aussi les effectifs en provenance d'Asie (Kazakhstan par exemple). Cela étant, la Turquie est le principal contributeur à la population d'origine étrangère en Allemagne avec 2,9 millions de personnes, dont plus de la moitié est née en Allemagne. Ces natifs d'origine turque ont souvent la nationalité allemande (69%), ce qui est encore rarement le cas des migrants de Turquie (28%). Contrairement à la France, très peu de personnes sont d'origine africaine (3,7%).

Tableau 4 : Répartition de la population d'origine étrangère en Allemagne (définition étroite) par nationalité actuelle ou antérieure en 2014 (%)

	Immigrés	Natifs	Total
Europe	56,5	44,2	52,4
UE28	36,9	29,9	34,5
Autre Europe	19,6	14,3	17,8
Polonais	11,5	6,6	9,9
Ancienne Yougoslavie	8,8	10,0	9,2
Afrique	3,4	4,1	3,7
Amérique	2,7	2,3	2,6
Asie	30,9	40,0	34,0
Turquie	12,6	27,0	17,4
Ancienne URSS	21,2	11,3	17,9
Fédération de Russie	8,6	4,6	7,3
Kazakhstan	6,6	3,6	5,6
Non déclarée (et reste du monde pour nés en Allemagne)	6,4	9,3	7,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Destatis, Mikrozensus.

Comment se présentent les données du recensement de 2011 en Angleterre-Galles ?

Le questionnaire du recensement de 2011 comprend des questions sur l'identité nationale impensables en France – quand on sait quels y ont été les débats sur le sujet il y a quelques années –, ainsi que des questions sur le groupe ethnique et sur la religion (*cf.* Annexe II). La communication de l'Office for National Statistics (ONS) sur le recensement de 2011 est très complète et très didactique sur son site (18), tandis que Nomis permet de composer des tableaux sur des découpages géographiques divers (19).

L'approche britannique distingue les personnes nées à l'étranger pour rendre compte de l'intensité des migrations, mais aussi les groupes ethniques ou religieux pour apprécier le caractère multiculturel et conduire une politique de lutte contre les discriminations. Pour le Royaume-Uni multiculturaliste, peu importe au fond la profondeur de l'ascendance immigrée. Il est vrai que le croisement des questions sur le pays de naissance et le groupe ethnique permet de distinguer les natifs des autres.

(18) *Cf.* le site Internet www.ons.gov.uk/ons/guide-method/census/2011/index.html.

(19) *Cf.* le site Internet www.nomisweb.co.uk/census/2011.

Si on veut se rapprocher des définitions européennes tout de même, il faut se référer à la partie contenue dans le cadre grisé du tableau 5, qui pèse, au total, près de 11 millions d'habitants soit 19,5% des habitants d'Angleterre-Galles. Il s'agit là de groupes ethniques regroupés, la classification détaillée comportant 250 postes. Les Asiatiques en Angleterre-Galles sont surtout des Indiens, des Pakistanais et des Bangladeshis. Les autres « blancs » comprennent des Européens entrés récemment dans l'Union européenne, notamment issus de Pologne. Plus d'un million de personnes sont nées dans un pays entré dans l'Union européenne depuis 2004, soit 55% des ressortissants de l'Union.

Tableau 5 : Population d'Angleterre-Galles par groupe ethnique et pays de naissance en 2011 (%)

	Nés au Royaume-Uni	Nés à l'étranger	Total
Blancs	79,8	6,1	86,0
Dont : Anglais, Gallois, Ecossois, Nord-irlandais, Britanniques	78,8	1,7	80,5
Irlandais	0,3	0,6	0,9
Autre	0,7	3,8	4,5
Asiatiques/Asiatiques britanniques	3,2	4,4	7,5
Noirs/Africains/ Caribéens/ Noirs britanniques	1,6	1,8	3,3
Autre groupe ethnique	0,3	0,7	1,0
Mixte/plusieurs groupes ethniques	1,8	0,4	2,2
Total	86,6	13,4	100,0

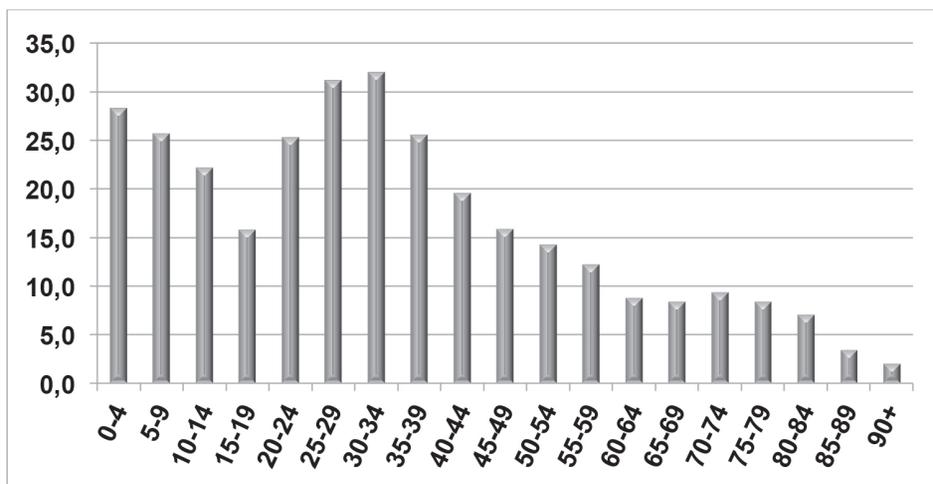
Source : ONS, *Census*.

En Angleterre-Galles, comme en Allemagne, la proportion d'immigrants dans la population d'origine étrangère est plus élevée qu'en France (60% contre 45 %), ce qui reflète à la fois la moindre ancienneté du phénomène migratoire et l'intensité plus grande des flux des dernières années. C'est aussi ce qui explique une répartition par âge beaucoup moins équilibrée qu'en France, avec plus de jeunes et de jeunes adultes, qui pèsent ainsi différemment sur la pyramide des âges (*cf.* le graphique 5).

La déclinaison des informations à des niveaux géographiques de plus en plus fins permet de mettre en évidence les phénomènes de concentration et de ségrégation. C'est la région de Londres qui a la plus forte population d'origine étrangère (au sens du tableau 5) : 4,5 millions, soit 55% de la population, dont un bon tiers d'Asiatiques, près d'un quart de blancs regroupant beaucoup d'originaires des nouveaux entrants dans l'Union

européenne. Vient ensuite, assez loin derrière, la région de West-Midlands, avec 20% de population d'origine étrangère, majoritairement d'origine asiatique. Les Comtés où la proportion de population d'origine étrangère est supérieure à 50% sont tous situés dans Londres ou à sa périphérie, le record revenant à Newham et Brent, avec plus de 80%.

Graphique 5 : Proportion de personnes d'origine étrangère par groupe d'âges en Angleterre-Galles en 2011 (%)



Source : ONS, *Census*.

Le recensement de 2011 livre aussi des informations sur les affiliations religieuses dans une question facultative (*cf.* Annexe I), à laquelle n'ont pas répondu 7,2% de la population. Les Asiatiques ont le mieux répondu et ceux déclarant appartenir à plusieurs groupes, sans surprise, le moins bien. De ceux qui ont répondu à la question, 27% se déclarent sans religion et 64% chrétiens. Si l'Islam est la deuxième religion, c'est très loin derrière la religion chrétienne (5,2%). La plupart de ces Musulmans sont originaires du continent asiatique (*cf.* le tableau 6).

Tableau 6 : Population d'Angleterre-Galles par groupe ethnique et religion en 2011 (%)

	Ont répondu à la question sur la religion									% Non déclaration
	Sans religion	Chrétien	Bouddhiste	Hindouiste	Juif	Musulman	Sikh	Autre	Total	
Blancs	25,3	59,2	0,2	0,0	0,5	0,4	0,0	0,4	85,9	7,2
Dont Anglais, Gallois, Écossais, Nord-irlandais, Britanniques	24,3	55,2	0,1	0,0	0,4	0,1	0,0	0,3	80,5	7,2
Irlandais	0,1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	7,5
Autre	0,9	3,2	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	4,5	8,3
Asiatiques/Asiatiques britanniques	0,8	0,9	0,3	1,5	0,0	3,5	0,7	0,1	7,7	5,6
Noirs/Africains/Caribéens/ Noirs britanniques	0,7	2,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	3,7	8,0
Autre groupe ethnique	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	0,0	1,2	7,6
Mixte/plusieurs groupes ethniques	0,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	1,5	10,1
Total	27,1	63,9	0,5	1,6	0,5	5,2	0,8	0,5	100,0	7,2

Source : ONS, *Census*.

Les concentrations géographiques des Musulmans sont très visibles à Londres et à sa périphérie, avec un record dans le comté de Tower-Hamlet, où 41% des habitants qui ont déclaré une religion sont musulmans (35% de l'ensemble des habitants), mais aussi dans les comtés de Blackburn (28% des répondants), Bradford (36%) et Birmingham (23%). La ségrégation interne à ces comtés y est souvent très forte. C'est le cas, par exemple, à Blackburn dans le Lancashire, où la concentration des Musulmans dans les circonscriptions électorales va de 0,5% à 85% (20).

Les autochtones blancs ont peu d'inclinaison pour l'identité britannique et penchent pour l'identité anglaise, écossaise, galloise ou nord-irlandaise. Rares sont ceux qui déclarent les deux à la fois. Les Irlandais se déclarent très majoritairement irlandais et les autres Blancs déclarent massivement s'identifier à leur pays d'origine. La durée de séjour, pour ceux qui sont nés à l'étranger, joue évidemment un rôle majeur. Il n'y a aucune raison pour que les Polonais qui viennent d'arriver en Angleterre-Galles se déclarent

(20) Bernard AUBRY / Michèle TRIBALAT, « La ségrégation : les instruments de la mesure », *Futuribles*, n°406, mai-juin 2015, pp. 57-65.

massivement britanniques, anglais ou gallois. Il n'en va pas de même pour les courants migratoires plus anciens. Plus de la moitié des Asiatiques et près de la moitié des Noirs se sentent britanniques. Ils se sentent plus britanniques que les Blancs autochtones. C'est peut-être pour eux une façon d'échapper à une identité plus consistante et d'opter pour une identité culturellement plus indéterminée : plutôt britannique qu'anglaise, écossaise, galloise ou irlandaise. Chez eux, l'affiliation à l'identité d'origine reste inférieure à 30% (cf. le tableau 7).

Tableau 7 : Population d'Angleterre-Galles par groupe ethnique et identité nationale en 2011 (%)

	Britanniques (1) seulement	Une identité d'une des 4 nations constitutives du R-U (2) seulement	Un mélange (1) et (2)	Irlandais (3) seulement	Un mélange (1) et (3)	Autre (4) seulement	Un mélange (4) et [(1) ou (2)]
Blancs	14,2	69,5	10,8	0,7	0,1	4,3	0,5
Dont Anglais, Gallois, Ecossais, Nord-irlandais, Britanniques	14,4	73,6	11,4	0,0	0,0	0,3	0,2
Irlandais	16,9	16,6	1,4	58,7	3,6	2,5	0,2
Autre	10,4	7,1	1,0	0,4	0,1	75,7	5,3
Asiatiques/Asiatiques britanniques	55,5	11,5	3,0	0,1	0,0	27,4	2,6
Noirs/Africains/Caribéens/Noirs britanniques	47,5	17,9	3,4	0,2	0,0	28,4	2,5
Autre groupe ethnique	40,6	11,6	2,2	0,3	0,0	40,6	4,6
Mixte/plusieurs groupes ethniques	30,8	47,2	7,2	0,4	0,1	11,9	2,4
Total	19,1	62,3	9,8	0,6	0,1	7,3	0,8

Source : ONS, *Census*.

* *
*

Les statistiques dites « ethniques » ne le sont vraiment, au sens étroit du terme, que dans peu de pays en Europe. Si on met de côté le Royaume-Uni, la plupart des grands pays d'immigration d'Europe de l'Ouest ont opté pour la qualification des origines en fonction du pays de naissance et de la filiation de ceux qui sont nés dans ces pays d'immigration. La mise en place de données sur les origines permettant des études par génération a été laborieuse en France, malgré l'ancienneté plus grande du phénomène migratoire dans ce pays. D'autres pays ont compris avant elle la nécessité de produire une information adéquate permettant de suivre le phénomène migratoire et le processus d'intégration qui, s'il commence avec les immigrants, ne s'arrête pas avec eux. Au fil du temps, chaque pays a mis en place concepts et recueil d'informations nécessaires à leur mis

en œuvre, dans le plus grand désordre, sans concertation. Chaque pays compte un peu à sa manière. Les comparaisons sont rendues difficiles par ce désordre à l'échelle européenne. Le recueil, dans les recensements, pour les pays dont l'armature statistique repose sur les recensements, du pays de naissance des parents et de leur nationalité de naissance résoudrait à peu près tous les problèmes. C'est possible en France puisque la CNIL s'y est déclarée favorable. Pour les pays dont la statistique repose sur les registres de population, ces informations sont d'ores et déjà disponibles. Chaque pays pourrait donc continuer à mettre en œuvre sa propre définition, tout en produisant des données comparables dans une définition identique, Royaume-Uni compris. Les recommandations de l'ONU-CEE sont une initiative heureuse visant à harmoniser les définitions, à condition de ne pas laisser de côté les personnes nées d'un natif et d'un immigrant. L'immigration étrangère a pris un tel essor en Europe – les médias s'en font l'écho désormais à peu près tous les jours – que cette dernière ne peut pas se passer des outils nécessaires à l'examen de ses effets.